

PETITES COLLECTIVITÉS
pour un
**assainissement
DURABLE** →

COLLOQUE

20 & 21 NOVEMBRE 2014

Centre International des Congrès - METZ (57)

Les spécificités d'une opération de réhabilitation de l'ANC : le rôle du maître d'oeuvre

Jérémie LECLECH

Bureau d'études Géoprotech



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

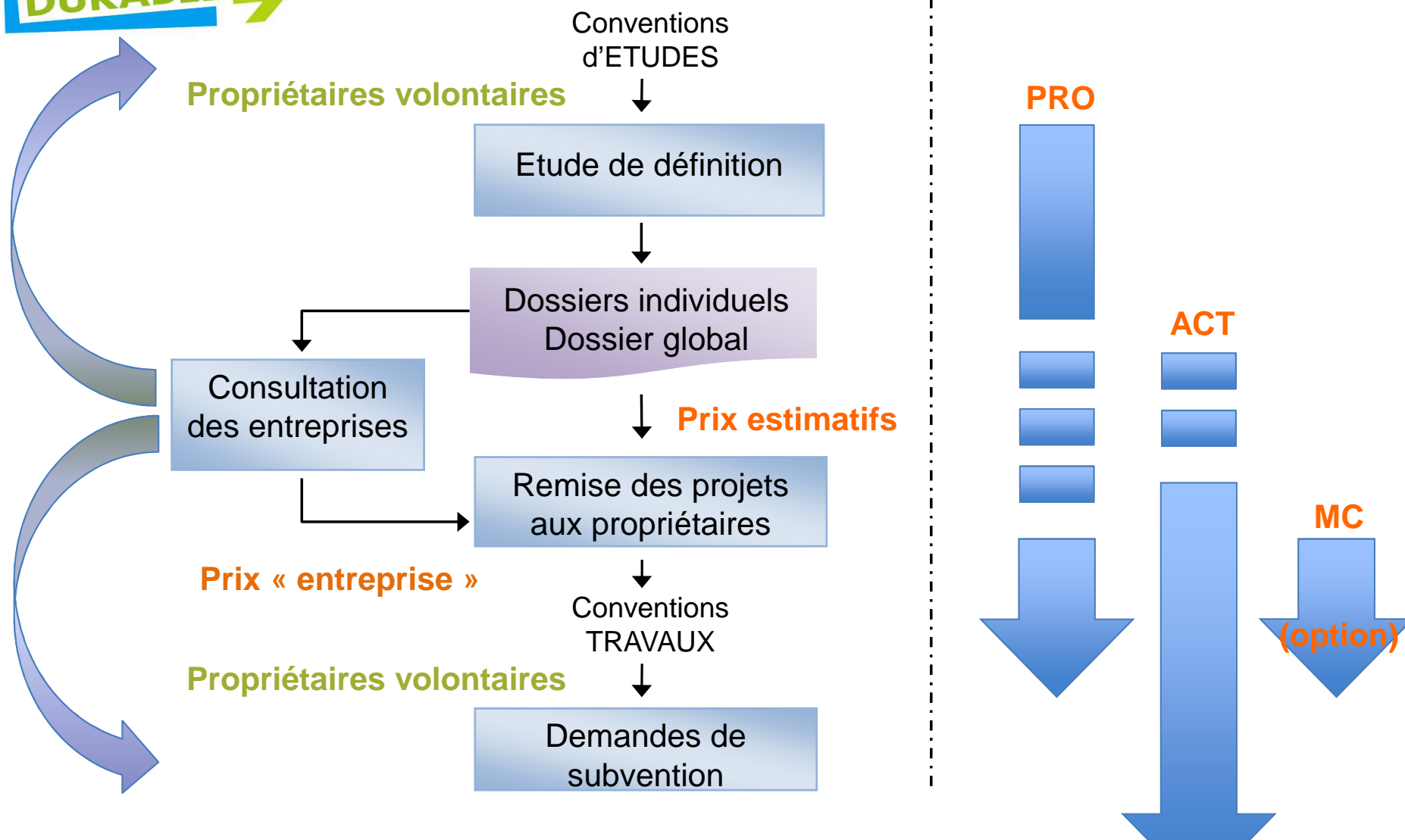


Les préalables au choix du Maître d'Oeuvre

- La conviction et la motivation des élus sont le **point de départ** d'une opération de réhabilitation de l'ANC
- Afin de recruter son Maître d'œuvre dans les meilleures conditions la Maîtrise d'Ouvrage doit, au préalable :
 - Disposer des **contrôles diagnostic du SPANC** avec niveau de priorité
 - S'assurer de la **faisabilité de l'opération** en réalisant une **étude comparative**
 - Formaliser ses choix au travers du **zonage d'assainissement**
 - Recenser les propriétaires « **volontaires** » et signature le cas échéant d'une « **convention d'étude** »

La phase étude : chronologie

PETITES COLLECTIVITÉS
pour un
**assainissement
DURABLE** →





PROjet : l'étude de définition à la parcelle

- 1- Visite du Maître d'Œuvre chez chaque propriétaire volontaire :
 - **Relevé précis** de l'existant et des contraintes
 - Vérification la capacité d'infiltration du sol
 - **Informé, sensibiliser, conseiller et recueillir les choix** du propriétaire
- 2- Définition et dimensionnement de la future filière d'ANC
- 3- Rendu d'un dossier **détaillé** et conforme au Cahier des Charges du SPANC
- 4- Etablissement d'un devis quantitatif estimatif individualisé

Il n'y a, généralement, pas de mission complémentaire : topographie et étude géotechnique. C'est au Maître d'Œuvre d'assurer ces missions.



La consultation des entreprises

- **A quel moment consulter les entreprises ?**
- **Comment ?** Marché à bons de commande
 - Avantages : prix contractuels, marché adaptable aux variations
 - Inconvénients : révision des prix, bordereau fastidieux à compléter
- **Choix des filières agréées**: prescriptions du MOU et MOE dans le CCTP
- **Critères de choix de l'entreprise** : donner une valeur significative à l'aspect technique (*prise en compte des spécificités du chantier, communication, équipe pluridisciplinaire, matériel proposé...*)
- Recommandation : imposer la visite du site en phase consultation

La validation du Projet



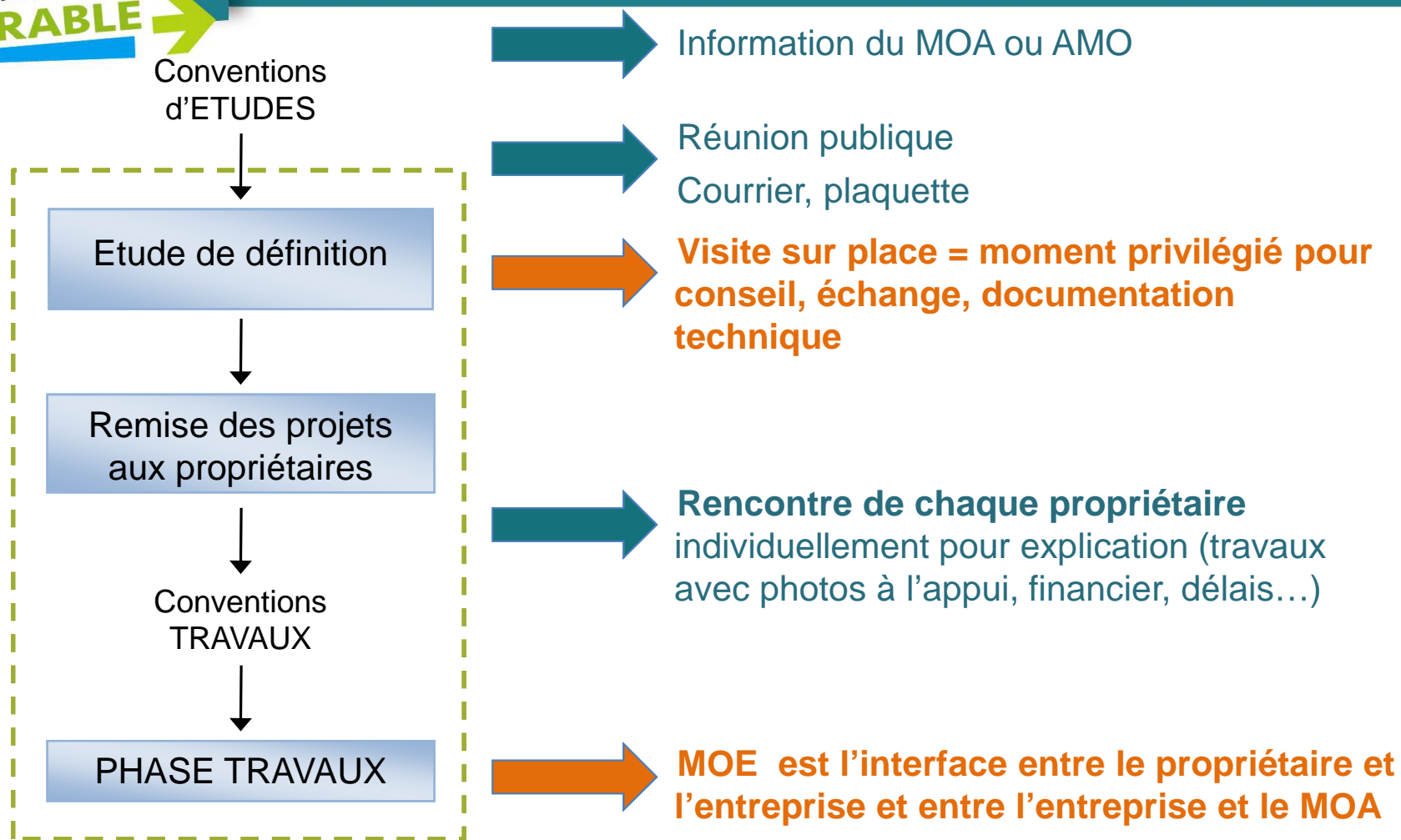
- **Par le propriétaire :**
 - Informations nécessaires:
 - Technique : consistance des travaux, dispositif, remise en état...
 - Financier : reste à charge du propriétaire, modalités de règlement
 - **Par quel moyen ?** Convention de travaux et/ou entretien

Le MOE peut se voir confier une mission d'assistance pour la rédaction et l'édition de cette convention

- **Par le SPANC** : contrôle de conception

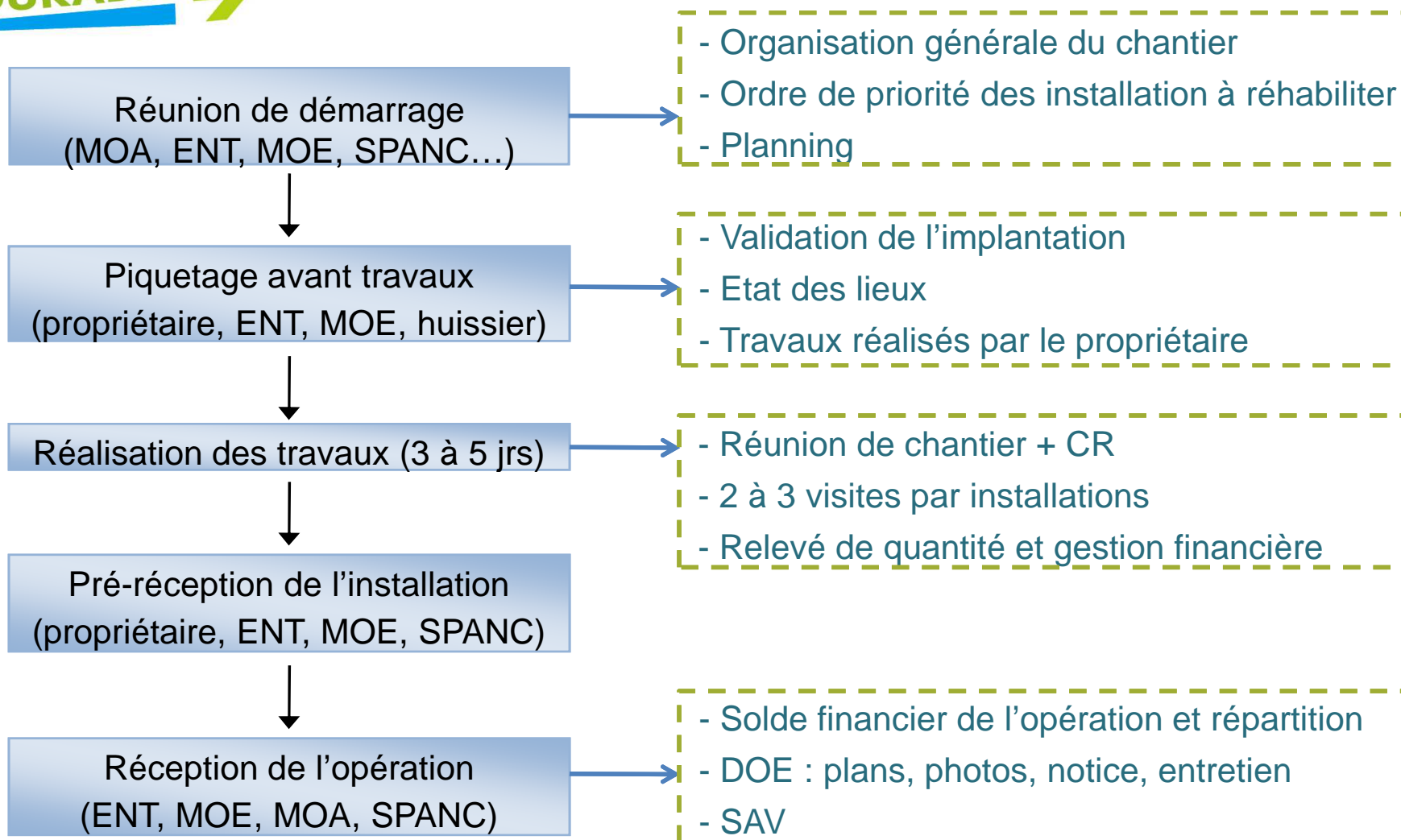
La stratégie de communication

PETITES COLLECTIVITÉS
pour un
**assainissement
DURABLE**



Recommandation : si trop de temps s'écoule entre chaque étape clé, prévoir des réunions avec les propriétaires concernés

Le rôle du MOE en phase travaux





Pour conclure, le MOE doit être

- **Le responsable de la communication**
- **Pluridisciplinaire**
- **Capable d'adapter son langage technique**
- **Disponible**
- **Réactif**
- **Organisé**